KAPSERA
Société par actions simplifiée au capital de 224.230,74 euros
Siège social : 16 rue Edouard Faure - 33300 Bordeaux
834 837 346 RCS Bordeaux
(la « ***Société*** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 12 JUIN 2025

Monsieur Antoine Drevelle, agissant en qualité de président de la Société (le « **Président** »), a pris les décisions ci-après.

1. Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal total de 19.545,45 euros, décidée par décision du Président en date du 23 mai 2025, sur délégation consentie par décisions unanimes des associés en date du 7 novembre 2024

Le Président, après avoir rappelé que

- aux termes des 19ème et 20ème décisions unanimes des associés adoptées par acte sous seing privé en date du 7 novembre 2024 (les « **DUA** »), une délégation de compétence lui a été octroyée aux fins de réaliser, en une ou plusieurs fois, une augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 19.545,45 euros ;

- aux termes de décisions du Président en date du 23 mai 2025, une augmentation de capital social d'un montant nominal de 19.545,45 euros a été décidée sur utilisation de ladite délégation, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne dénommée,

après avoir constaté que l'intégralité des souscriptions objet de ladite augmentation de capital a été libérée par virement bancaire sur le compte ouvert au nom de la Société à cet effet, tel que constaté par le certificat de la banque dépositaire,

constate en conséquence la réalisation de l'augmentation de capital susmentionnée, représentant un montant nominal total de 19.545,45 euros.

2. Modification corrélative des statuts

Le Président, au résultat de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, **décide**, en conséquence la modification de l'article 6 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« *Le capital social est fixé à la somme de 243.776,19 euros.*

Il est divisé en 24.377.619 actions ordinaires d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, intégralement libérées, réparties en :

- *5.179.936 actions ordinaires,*
- *1.666.667 actions ordinaires dites « Actions P », et*
- *17.531.016 actions ordinaires dites « Actions A ».* »

3. Pouvoir pour formalités

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui y sont relatives.

Le Président
Antoine Drevelle